

**AMUNDI ESR**

Société Anonyme au capital de 24 000 000 euros  
Siège social : **90, boulevard Pasteur - 75015 PARIS**  
433 221 074 R.C.S. PARIS  
Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021  
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 10 mai 2022

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en Keuros)**

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Opérations interbancaires et assimilées.....		129 387	144 415
- Créances sur les établissements de crédit .....	3	129 387	144 415
Valeurs immobilisées .....		228	270
- Parts dans les entreprises liées .....	6-7	27	27
- Immobilisations incorporelles .....	7	5	11
- Immobilisations corporelles .....	7	196	233
Comptes de régularisation et actifs divers.....		69 799	71 394
- Autres actifs.....	9	35 309	55 905
- Comptes de régularisation .....	9	34 490	15 489
TOTAL ACTIF		199 414	216 079

PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Opérations interbancaires et assimilées.....		10 195	51 703
- Dettes envers les établissements de crédit .....	11	10 195	51 703
Comptes de régularisation et passifs divers .....		150 924	125 159
- Autres passifs .....	14	115 494	106 318
- Comptes de régularisation .....	14	35 430	18 841
Provisions et dettes subordonnées .....		1 886	2 037
- Provisions .....	15-16-17	1 886	2 037
Capitaux propres hors FRBG.....	20	36 409	37 180
- Capital souscrit .....		24 000	24 000
- Réserves .....		2 400	2 400
- Report à nouveau.....		781	226
- Résultat de l'exercice .....		9 228	10 554
TOTAL PASSIF		199 414	216 079

**HORS-BILAN.** Néant.

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés.....	28-29	292	416
Intérêts et charges assimilés.....	28	- 982	- 497
Revenus des titres à revenu variable .....	29	- 13	1
Commissions (produits) .....	30	52 170	49 332
Commissions (charges) .....	30	- 3 057	- 3 652
Gains ou pertes s/op. des portef. de placet et ass. ....	32	-	- 13
Autres produits d'exploitation bancaire .....	33	303	293
Autres charges d'exploitation bancaire .....	33	- 345	- 587
PRODUIT NET BANCAIRE .....		48 368	45 291
Charges générales d'exploitation.....	34	- 34 216	- 30 582
Dotations aux amort. et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		- 53	- 56
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION .....		14 098	14 653
Coût du risque .....	35	- 1 108	- 317
RESULTAT D'EXPLOITATION.....		12 990	14 336
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....		12 990	14 336
Impôt sur les bénéfices .....	37	- 3 762	- 3 782
RESULTAT NET .....		9 228	10 554

**ANNEXE (en Keuros).**

**NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.** La présente annexe est une partie indissociable des comptes annuels de la société AMUNDI ESR pour l'exercice clos au 31/12/2021. Elle est exprimée en milliers d'euros (« K€ »). Le total du bilan est de 1 137 662 K€. Le produit net bancaire (PNB) composant ces comptes annuels est de 48 368 K€. Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 9 228 K€ (9 227 966,60 €). L'exercice 2021 est d'une durée de 12 mois portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31/12/2021. **Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.** Les comptes annuels d'AMUNDI ESR sont inclus, selon la méthode d'intégration globale, dans le périmètre de consolidation de : CREDIT AGRICOLE SA, 12, place des Etats-Unis - 92127 MONTROUGE. **Composition du capital social.** Le capital de la société s'élève à 24 000 000 euros. Il est divisé en 2 400 000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune soit : 2 399 999 actions pour AMUNDI FINANCE (23 999 990 euros) ; 1 action pour AMUNDI (10 euros). **1.2. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2021.** AMUNDI ESR a enregistré au 31/12/2021 un résultat net de 9 228 milliers d'euros contre 10 554 milliers d'euros au 31/12/2020 soit une diminution de 12,57 %. Covid 19 : une crise qui a confirmé la robustesse du business-model de l'entité AMUNDI ESR. L'épidémie de Covid-19 a marqué l'année 2020 au travers d'une crise sanitaire devenue crise économique, entraînant une baisse des marchés financiers et une volatilité accrue. Cette épidémie s'est poursuivie tout au long de l'année 2021 sans créer, d'impact notable sur l'activité de la société. Néanmoins, l'ampleur et la durée de cette crise restent encore aujourd'hui difficiles à prévoir. **1.3. Evénements postérieurs à l'exercice 2021.** Néant.

**NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.** La présentation des états financiers d'AMUNDI ESR est conforme aux dispositions du règlement n° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 regroupant à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit. **2.1. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature.** Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe AMUNDI et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) règlement n° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014. Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours : les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ; les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe AMUNDI ; les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière. Les prêts subordonnés, de même que les opérations de

cession (matérielles ou des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle). Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. En application de l'article 2131-1 règlement n° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de lieux en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. L'application du règlement n° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit. Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux. **Créances saines.** Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine. **Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains.** Par ailleurs, sans attendre que les encours soient devenus douteux et dès la comptabilisation initiale des instruments financiers AMUNDI ESR constate également, au passif de son bilan des pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (créances qualifiées de saines) et/ou sur la durée de vie de l'instrument financier dès lors que la qualité de crédit de l'encours s'est significativement dégradé (créances qualifiées de dégradées). Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains sont inscrites en coût du risque. Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit à la date de comptabilisation initiale et la date d'arrêt. **Créances douteuses.** Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes : il existe un ou plusieurs impayés depuis un an au moins. La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Parmi les encours douteux, AMUNDI ESR distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis. **Créances douteuses non compromises.** Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises. **Créances douteuses compromises.** Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise. Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain. **Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux.** Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par AMUNDI ESR par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan. **Traitement comptable des dépréciations.** Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque. Conformément à l'article 2231-3 du règlement n° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps. **Passage en perte.** L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, AMUNDI ESR le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise. **2.2. Portefeuille-titres.** Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) règlement n° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe. Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition. **Titres de transaction.** Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme. Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique « gains ou pertes des opérations des portefeuilles de négociation ». **Titres de placement.** Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus. **Obligations et autres titres à revenu fixe.** Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ». **Actions et autres titres à revenu variable.** Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « revenus des titres à revenu variable ». Les revenus des SICAV et des Fonds communs de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne est inférieure à la valeur comptable il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les

autres catégories de titres. Les gains, notamment des couvertures, au sens de l'article 2514-1 règlement n° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées. Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de mêmes nature souscrits à la date la plus ancienne. Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

**Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme.** Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable. Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre. Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes. Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat. **Prix de marché.** Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante : les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent, si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, AMUNDI ESR détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, AMUNDI ESR utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel. **2.3. Immobilisations.** AMUNDI ESR applique le règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Par conséquent, AMUNDI ESR applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations. En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ». Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement. A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement sur une durée variable selon le type d'immobilisation : Frais d'établissement : 5 ans, Logiciels achetés ou développés : 3 ans, Matériel de bureau et informatique : 3 ans, Mobilier : 10 ans. **2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.** Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements ; autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière). Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. **2.5. Provisions.** AMUNDI ESR applique le règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions. Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers. **Engagements sociaux.** L'ensemble du personnel en France bénéficie de divers régimes obligatoires de retraite dont les fonds sont gérés par des organismes indépendants. La société AMUNDI ESR n'a donc pas, à ce titre, de passif social autre que les cotisations à payer. En application d'accords d'entreprise, le groupe s'est engagé au versement d'indemnités de fin de carrière ou de préretraites. **Avantages au personnel postérieurs à l'emploi - plans de retraite - régimes à cotisations définies.** Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, AMUNDI ESR n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé. Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ». **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies.** AMUNDI ESR applique, à compter du 01/01/2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07/11/2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 05/11/2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de : en application de ce règlement, AMUNDI ESR provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies. A compter de l'exercice 2021, AMUNDI ESR applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle

s'élève à 1 703 milliers d'euros (comme présenté en Note 17 des états financiers) et la provision s'élève à 326 milliers d'euros en 2021. L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du Report à nouveau (Cf. Note 20 portant sur les capitaux propres) : il s'élève à 537 milliers d'euros en contrepartie de 326 milliers d'euros en termes de provisions pour engagements de retraite (Cf. Note 15 Provisions). Les taux de sensibilité démontrent que : une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 7,93 % ; une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 8,80 %. **Engagements en matière de retraite.** A l'intérieur du Groupe AMUNDI, AMUNDI ASSET MANAGEMENT a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre AMUNDI ASSET MANAGEMENT et les sociétés de l'UES (dont AMUNDI ESR, cf. ci-dessous) ont été signées. Cette externalisation des « IFC » s'est traduite par un transfert d'une partie de la provision de passif existante dans les comptes vers le contrat PREDICA. Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif. **Accord de participation et d'intéressement du groupe.** Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (AMUNDI, AMUNDI ASSET MANAGEMENT, AMUNDI ITS, AMUNDI FINANCE, AMUNDI ESR, AMUNDI IMMOBILIER, AMUNDI INTERMEDIATION, AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS, ETOILE GESTION, S2G, BFT IM, CPR AM et AMUNDI TRANSITION ENERGETIQUE). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre. La participation des salariés aux fruits de l'expansion de cette « UES » est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. Elle figure dans les frais de personnel. Une charge estimée correspondant à l'intéressement est constatée dans le compte de résultat au même titre que la participation. Elle figure également dans les frais de personnel. Les salariés mis à disposition par CREDIT AGRICOLE SA bénéficient des accords signés dans le cadre de l'« UES » de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes. **Impôt sur les bénéfices.** D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %. Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat. AMUNDI ESR a signé avec AMUNDI une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 - Créances sur les états de crédit - Analyse par durée résiduelle	31/12/2021			31/12/2020
	A moins de 3 mois	Total en principal	Total	Total
Comptes et prêts :				
- A vue.....	99 387	99 387	99 387	114 320
- A terme.....	30 000	30 000	30 000	30 095
TOTAL	129 387	129 387	129 387	144 415
VAL. NETTES AU BILAN.....	129 387	129 387	129 387	144 415
TOTAL	129 387	129 387	129 387	144 415

**NOTE 4 - Opérations avec la clientèle.** Néant.

**NOTE 5 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titre de l'activité de portefeuille.** Néant.

**NOTE 6 - Titres de participation et de filiales.** Devise : EUR. Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de AMUNDI et Total filiales et participations, Valeurs comptables des titres détenus, Valeur brute : 41, Valeur nette : 27.

NOTE 6.1. Valeur estimative des titres de participation	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les ent. liées :				
- Titres non cotés.....	41	27	41	27
- Dépréciations.....	- 13	-	- 13	-
VALEUR NETTE AU BILAN.....	27	27	27	27
TOT. DES TIT. DE PARTICIP.	27	27	27	27

Total valeurs brutes, Titres non cotés et Total, 31/12/2021, Valeur au bilan : 41, Valeur estimative : 27, 31/12/2020, Valeur au bilan : 41, Valeur estimative : 27.

**NOTE 7 - Variation de l'actif immobilisé. NOTE 7.1. Immobilisations financières.** Parts dans les entreprises liées, Valeurs brutes, 01/01/2021 et 31/12/2021 : 41, Dépréciations, 01/01/2021 et 31/12/2021 : - 13, Valeur nette au bilan et Total, 01/01/2021 et 31/12/2021 : 27.

NOTE 7.2. Immobilisations corporelles et incorporelles	01/01/2021	Aug. (acquis.)	31/12/2021
Immobilisations corporelles :			
- Valeurs brutes.....	1 741	11	1 752
- Amortissements et dépréciations.....	- 1 508	- 47	- 1 556
VALEUR NETTE AU BILAN.....	233	- 37	196
Immobilisations incorporelles :			
- Valeurs brutes.....	5 015	-	5 015
- Amortissements et dépréciations.....	- 5 004	- 6	- 5 010
VALEUR NETTE AU BILAN.....	11	- 6	5
TOTAL	243	- 42	201

**NOTE 8 - Actions propres.** Néant.

NOTE 9 - Comptes de régularisation et actifs divers	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs :		
- Débiteurs divers.....	35 309	55 905
VALEUR NETTE AU BILAN.....	35 309	55 905
Compte de régularisation :		
- Autres produits à recevoir.....	7 455	- 17
- Charges constatées d'avance.....	176	168
- Autres comptes de régularisation.....	26 859	15 337
VALEUR NETTE AU BILAN.....	34 490	15 489
TOTAL	69 799	71 394

Les débiteurs divers s'élevant à 35 309 milliers d'euros sont principalement constitués par : des acomptes sur la CSG/CRDS pour 25 073 milliers d'euros ;

des acomptes d'impôt sur les sociétés pour 3 789 milliers d'euros ; des dépôts et cautionnements pour 1 936 milliers d'euros. La facturation en attente de recouvrement reprend quant à elle les factures émises. Les postes de capitaux en suspens sont le reflet de l'activité de teneur de compte ; ils reflètent la contrepartie des sommes versées par les entreprises mais non encore investies, les sommes en attente de règlement/livraison ou encore les sommes non encore reversées aux clients. Compte-tenu de l'activité, l'évolution de ces soldes sur une année doit être analysée en détail. En effet, en fonction d'une ou plusieurs opérations significatives au moment de l'arrêté, les montants en jeu peuvent amener des mouvements au sein de ces comptes d'une grande amplitude, fonction de l'avancée des processus de collecte/souscription/rachat, etc... A la clôture de l'exercice, les autres comptes de régularisation s'élevant à 26 859 milliers d'euros se composent de capitaux en suspens, des facturations en attente de recouvrement, des créances douteuses, des droits d'entrée en attente de facturation et de chèques remis à l'encaissement.

NOTE 10 - Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	Solde au 31/12/2020	Dotations	Repr. et utilisations	Solde au 31/12/2021
Sur opérations sur titres.....	13	13	- 13	13
Sur autres actifs .....	-	810	-	810
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>823</b>	<b>- 13</b>	<b>823</b>

NOTE 11 - Dettes envers les éds de crédit - Analyse par durée résiduelle	31/12/2021			31/12/2020
	A moins de 3 mois	Total en principal	Total	Total
Etablissements de crédit :				
- Comptes et emprunts :				
à vue .....	10 195	10 195	10 195	11 703
à terme .....	-	-	-	40 000
<b>VALEUR AU BILAN.....</b>	<b>10 195</b>	<b>10 195</b>	<b>10 195</b>	<b>51 703</b>

NOTE 12 - Comptes créditeurs de la clientèle. Néant.

NOTE 13 - Dettes représentées par un titre. Néant.

NOTE 14 - Comptes de régularisation et passifs divers	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs :		
- Créiteurs divers.....	115 494	106 318
<b>VALEUR AU BILAN.....</b>	<b>115 494</b>	<b>106 318</b>
Comptes de régularisation :		
- Produits constatés d'avance .....	93	-
- Autres charges à payer .....	11 228	5 127
- Autres comptes de régularisation .....	24 109	13 714
<b>VALEUR AU BILAN.....</b>	<b>35 430</b>	<b>18 841</b>
<b>TOTAL</b>	<b>150 924</b>	<b>125 159</b>

A la clôture de l'exercice, les postes de créiteurs divers s'élevant à 115 494 milliers d'euros sont principalement constitués de : dettes sociales pour 82 440 milliers d'euros ; dettes fiscales pour 33 054 milliers d'euros. Les charges à payer sont constituées des frais généraux provisionnés au 31/12/2021 pour 11 228 milliers d'euros.

NOTE 15 - Provisions	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises utilisées	Autres movts	Solde au 31/12/2021
Provisions :					
- Pour engagements de retraite et assimilés .....	724	139	-	- 537	326
- Autres provisions.....	1 313	868	- 621	-	1 560
<b>VALEUR AU BILAN.....</b>	<b>2 037</b>	<b>1 007</b>	<b>- 621</b>	<b>- 537</b>	<b>1 886</b>

NOTE 16 - Epargne logement. Néant.

NOTE 17 - Engagements sociaux - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.

Variations de la dette actuarielle	31/12/2021	31/12/2020
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N-1.....	2 016	1 916
Coûts des services rendus sur la période.....	138	122
Effet de l'actualisation .....	14	18
Variation de périmètre .....	- 537	-
Prestations versées .....	71	- 33
(Gains)/pertes actuariels.....	1	- 7
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N.....</b>	<b>1 703</b>	<b>2 016</b>

Variations de juste valeur des actifs des régimes	31/12/2021	31/12/2020
JUSTE VAL. DES ACTIFS/DROIT A REMB. AU 31/12/N-1 ..	1 291	629
Rendement attendu des actifs .....	11	6
Gains/pertes actuariels .....	74	15
Cotisation de l'employeur.....	-	674
Prestations versées par le fonds .....	-	- 33
<b>JUSTE VAL. DES ACTIFS/DROIT A REMB. AU 31/12/N .....</b>	<b>1 376</b>	<b>1 291</b>

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat	31/12/2021	31/12/2020
Coûts des services rendus sur la période.....	138	123
Coût financier.....	14	18
Rendement attendu des actifs sur la période.....	- 11	- 6
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU CPT DE RESUL. .</b>	<b>141</b>	<b>135</b>

Position nette	31/12/2021	31/12/2020
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N.....	1 703	2 016
Juste valeur des actifs en fin de période .....	- 1 376	- 1 291
<b>POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIFS AU 31/12/N.....</b>	<b>- 327</b>	<b>- 725</b>

NOTE 18 - Fonds pour risques bancaires généraux. Néant.

NOTE 19 - Dettes subordonnée : analyse par durée résiduelle. Néant.

NOTE 20 - Variation des capitaux propres (avant répartition)	Capital	Primes, rés. et report à nouveau	Résultat	Total des cap. propres
SOLDE AU 31/12/2020 .....	24 000	2 626	10 554	37 180
Affectation du résultat social .....	-	-	- 10 554	- 10 554
Report à nouveau .....	-	18	-	18
Résultat de l'exercice 2021 .....	-	-	9 228	9 228
Autres variations .....	-	537	-	537
<b>SOLDE AU 31/12/2021 .....</b>	<b>24 000</b>	<b>3 181</b>	<b>9 228</b>	<b>36 409</b>

NOTE 21 - Composition des fonds propres. Capitaux propres et Total des fonds propres, 31/12/2021 : 36 409, 31/12/2020 : 37 180.

NOTE 22 - Opérations effectuées avec les entreprises liées et participations	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Créances .....	129 387	128 559
- Sur les éds de crédit et institutions financières .....	129 387	128 559
Dettes.....	10 195	51 703
- Sur les éds de crédits et institutions financières .....	10 195	51 703

NOTE 23 - Opérations effectuées en devises. Actif et passif. Euro et Total, 31/12/2021 : 199 414, 31/12/2020 : 202 365.

NOTE 24 - Opérations de change, emprunts et prêts en devises. Néant.

NOTE 25 - Opérations sur instruments financiers à terme. Néant.

NOTE 26 - Engagements donnés ou reçus. Néant.

NOTE 27 - Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés. Néant.

NOTE 28 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés. Ils sont constitués par la rémunération des comptes ordinaires débiteurs de la société et par les prestations de services financiers.

	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations avec les établissements de crédit .....	292	416
- Intérêts et produits assimilés .....	292	416
Sur opérations avec les établissements de crédit .....	- 892	- 425
- Autres intérêts et charges assimilées .....	- 89	- 72
- Intérêts et charges assimilées .....	- 982	- 497
<b>TOTAL PROD. NETS D'INT. ET REVENUS ASSIMILES</b>	<b>- 690</b>	<b>- 81</b>

NOTE 29 - Revenus des titres. Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autre titres détenus à long terme, Revenus des titres variables et Total des revenus sur titres, 31/12/2021 : - 13, 31/12/2020 : 1.

NOTE 30 - Produit net des commissions. Sur opérations sur titres et Total, 31/12/2021, Produits : 52 170, Charges : - 3 057, Net : 49 113, 31/12/2020, Produits : 49 332, Charges : - 3 652, Net : 45 679.

NOTE 31 - Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation. Néant.

NOTE 32 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements ou assimilés. 31/12/2021 et 31/12/2020. Dotations aux dépréciations : - 13, Dotation ou reprise nette aux dépréciations : - 13, Solde des opérations sur titres de placement : - 13, Gains ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés : - 13.

NOTE 33 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire	31/12/2021	31/12/2020
Produits divers .....	303	293
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE .....</b>	<b>303</b>	<b>293</b>
Charges diverses.....	-	- 1
Refacturation et transfert de charges.....	- 345	- 280
Dotations provisions .....	-	- 306
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....</b>	<b>- 345</b>	<b>- 587</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPL. BANCAIRE ...</b>	<b>- 42</b>	<b>- 294</b>

NOTE 34 - Charges générales d'exploitation	31/12/2021	31/12/2020
Frais de personnel :		
- Salaires et traitements.....	- 8 476	- 7 168
- Charges sociales.....	- 3 689	- 3 976
- Intéressement et participation .....	- 1 271	- 979
- Impôts et taxes sur rémunérations.....	- 398	- 421
<b>TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>- 13 834</b>	<b>- 12 544</b>
<b>FRAIS DE PERSONNEL NETS.....</b>	<b>- 13 834</b>	<b>- 12 544</b>
Frais administratifs :		
- Impôts et taxes (1) .....	- 429	- 628
- Services extérieurs et autres frais administratifs .....	- 21 970	- 19 766
<b>TOTAL DES CHARGES ADMINISTRATIVES</b>	<b>- 22 399</b>	<b>- 20 394</b>
Refacturation et transferts de charges administratives.....	2 017	2 356
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS NETS .....</b>	<b>- 20 382</b>	<b>- 18 038</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....</b>	<b>- 34 216</b>	<b>- 30 582</b>

NOTE 34.1 - Effectif moyen (en effectif moyen du personnel)	31/12/2021	31/12/2020
Cadres .....	100	87
Non-cadres .....	50	56
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>	<b>143</b>
Dont : France .....	149	143

NOTE 35 - Coût du risque	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions et dépréciations .....	- 1 006	- 90
- Dépréciations de créances douteuses .....	- 296	-
- Autres dotations aux provisions et dépréciations.....	- 710	- 90
Reprises des provisions et dépréciations .....	150	45
- Autres reprises de provisions et dépréciations .....	150	45
<b>VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS .....</b>	<b>- 856</b>	<b>- 45</b>
Autres pertes.....	- 741	- 828
Autres produits.....	488	556
<b>COÛT DU RISQUE .....</b>	<b>- 1 108</b>	<b>- 317</b>

NOTE 36 - Résultat net sur actif immobilisés. Néant.

NOTE 37 - Impôt sur les bénéfices.

Répartition de l'impôt sur les bénéfices	Résultat av. impôt	Impôt dû	Résul. net ap. impôt
Résultat courant.....	13 447	3 748	9 699
Particip. des salariés aux fruits de l'expansion...	- 457	14	- 471
<b>RESULTAT .....</b>	<b>12 990</b>	<b>3 762</b>	<b>9 228</b>
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES .....</b>	<b>12 990</b>	<b>3 762</b>	<b>9 228</b>

NOTE 38 - Implantation dans des états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements. Néant.

NOTE 39 - Affectation des résultats. Le résultat distribuable, comprenant le bénéfice de l'exercice pour 9 227 966,60 euros, le report à nouveau pour 243 679,99 euros, le report à nouveau lié au changement de méthode comptable

sur le traitement des provisions indemnités retraites pour 537 302 euros s'élève à 10 008 948,59 euros. Au titre de l'exercice 2021 il est proposé d'affecter ce résultat distribuable de la façon suivante : en report à nouveau pour 549 268,60 qui serait porté à 792 948,59 euros ; en distribution aux actionnaires pour un total de 9 216 000,00 euros soit 3,84 euros par action. Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au cours des trois exercices précédents, la société a attribué à chaque action un revenu de : Année 2018 : 2,84 euros par action, Année 2019 : 3,74 euros par action, Année 2020 : 4,39 euros par action.

**NOTE 40 - Publicité des honoraires de Commissaires aux comptes.** La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez AMUNDI. En conséquence, l'information relative aux honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe AMUNDI. **Rémunérations diverses.** Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

**Attestation des Commissaires aux comptes et publicité.** Néant.

**AFFECTATION DU RESULTAT.** L'Assemblée Générale constate que le résultat distribuable s'élève à 10 008 948,59 euros, dont le résultat de l'exercice 2021 pour 9 227 966,60 euros et le report à nouveau pour 243 679,99 euros ainsi que le report à nouveau lié au changement de méthode comptable sur le traitement des provisions indemnités retraites pour 537 302 euros. Elle décide, sur proposition du Conseil d'administration : de distribuer un dividende de 3,84 euros par action, soit un total de 9 216 000,00 euros ; d'affecter le solde du résultat distribuable de 549 268,60 euros en report à nouveau qui serait porté à 792 948,59 euros.

**EXTRAIT RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMUNDI ESR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport. **Observation.** Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons

vostra attention sur la note « Avantages au personnel postérieurs à l'emploi - plans de retraite - régimes à prestations définies » de l'annexe des comptes annuels qui expose les conséquences de l'application de la recommandation ANC n° 2013-02 modifiée le 05/11/2021 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris - La Défense, le 25 avril 2022, Les Commissaires aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Laurent TAVERNIER ; ERNST & YOUNG ET AUTRES : Claire ROCHAS. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 PARIS.